



Tribune libre

L'âge de la retraite est (vraiment) plus bas en France que dans les autres grands pays

RETRAITE

SUIVRE CE SUJET

 SAUVEGARDER  PARTAGER

L'âge effectif moyen de sortie du marché du travail comme l'âge moyen de liquidation de la retraite sont, en France, les plus bas de tous les pays de l'OCDE. La durée moyenne de la retraite y est aussi la plus longue de l'Union européenne. Une tribune de François Ecalte*.

Par **François Ecalte**

Publié le 22/03/2023 à 19h09



Écouter cet article L'âge de la retraite est (vraiment) plus bas en France que dans les autres ç 00:00

Il existe dans tous les grands pays de l'**OCDE** un âge minimal d'ouverture des droits à la retraite et c'est souvent le plus commenté. Fixé pour le moment à 62 ans, il est en France parmi les plus bas. S'il est aussi de 62 ans aux Etats-Unis et en Suède, il est, par exemple, de 66 ans en Allemagne, au Royaume-Uni ou en Espagne, de 66 ans et 4 mois aux Pays-Bas et de 67 ans en Italie. En outre, beaucoup de pays ont décidé de son relèvement à l'horizon des dix prochaines années dans leur législation.

Cependant, il existe aussi dans presque tous les pays des dispositifs dérogatoires qui permettent de liquider sa retraite plus tôt, par exemple dans certains secteurs, ou pour ceux qui ont eu de longues carrières. D'un autre côté, le mode de calcul des pensions incite souvent à partir en retraite après avoir dépassé cet **âge minimal**.

C'est en fait l'âge effectif de liquidation de la retraite qui détermine, dans une large mesure, le montant des pensions versées par les régimes de retraite et donc leur équilibre financier. L'âge effectif de sortie du marché du travail est également un facteur important, car c'est aussi l'âge où l'on arrête de cotiser, ce qui détermine, dans une large mesure, les ressources des régimes de retraite et donc aussi leur équilibre financier.

Ces deux âges (liquidation de la retraite et fin du travail) diffèrent en raison de la plus ou moins grande importance, selon les pays, du cumul entre la retraite et une activité professionnelle ou de la période d'inactivité entre la sortie du marché du travail et la liquidation de la retraite. Pour établir des statistiques comparables entre les pays, les organisations internationales doivent parfois retraiter les données transmises par ceux-ci, et les résultats qu'elles publient diffèrent parfois de ceux qui sont publiés dans ces pays.

À LIRE AUSSI

[Réforme des retraites : les mesures que le Conseil constitutionnel pourrait invalider](#)

Dans un de ses derniers rapports, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a comparé ces âges à partir des données publiées par l'OCDE et la Commission européenne pour une dizaine de grands pays de l'OCDE. Les données relatives à 2020 sont disponibles, mais, cette année étant trop particulière compte tenu de la crise sanitaire, on retient ici l'année 2019.

Il apparaît que l'âge effectif moyen de sortie du marché du travail, calculé par l'OCDE, était de 60 ans pour les hommes en France, soit le plus bas de tous les pays étudiés. Cet âge était le plus élevé au Japon, aux Etats-Unis et en Suède. S'agissant des femmes, il était de 60,4 ans en France, le plus bas après la Belgique. Comme pour les hommes, cet âge est le plus élevé au Japon, aux Etats-Unis et en Suède.

L'âge moyen de liquidation de la retraite n'est calculé par la Commission que pour l'Union européenne. Il était de 62,6 ans pour les femmes et de 62 ans pour les hommes en France dans les régimes du secteur privé. C'est le niveau le plus bas des pays étudiés, pour les femmes comme pour les hommes.

Compte tenu des espérances de vie au moment de la liquidation de la retraite, la durée moyenne de celle-ci était de 23,4 ans pour les hommes en France, ce qui en faisait la plus élevée des pays examinés (19,6 ans en Allemagne, par exemple). Elle était de 27,3 ans pour les femmes et également la plus élevée (22,8 ans en Allemagne par exemple).

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère français des Affaires sociales a publié en février dernier une étude montrant que l'espérance de vie à 65 ans est, en France, de 23 ans pour les femmes, ce qui en fait la plus longue de l'Union européenne, et de 19 ans pour les hommes, ce qui en fait la troisième la plus longue.

À LIRE AUSSI

[**Report de l'âge de la retraite : les premières générations de fonctionnaires "actifs" concernées**](#)

La même étude montre que l'espérance de vie à 65 ans sans incapacité est, en France, de 12 ans pour les femmes, ce qui en fait la cinquième la plus longue de l'Union européenne, et de 10 ans pour les hommes, ce qui en fait la dixième la plus longue.

Au vu de ces comparaisons internationales, il n'est pas choquant de prendre des mesures visant à reculer l'âge effectif de départ en retraite des Français. Or c'est le meilleur moyen de réduire le déficit public, pas seulement le déficit des régimes de retraite, car cela permet d'augmenter à terme l'activité économique et l'emploi, donc les recettes de la Sécurité sociale mais aussi de l'Etat et des collectivités locales.

**François Ecalle est ancien rapporteur général de la Cour des comptes, président de Fipeco, site d'information sur les finances publiques.*

A découvrir :

RÉFORME DES RETRAITES

AGE DE LA RETRAITE

LE GUIDE DU FUTUR RETRAITÉ

LE GUIDE DU RETRAITÉ

MUTUELLES SANTÉ

ASSURANCES VIE
